



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du mardi 30 janvier 2024**

**N° 1 – D. 30.01.2024**

*L'an deux mil vingt-quatre le trente janvier à huit heures et trente minutes, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur PERRIER Pascal, doyen d'âge des personnels élus au conseil académique de l'Université Grenoble Alpes.*

**Point à l'ordre du jour :**

**1. Election du président ou de la présidente du Conseil Académique**

**Membres présents :** CROSS Benjamin, DAVOINE Paule-Annick, DUMESTRE-PERARD Chantal, MILET Anne, VANIER Léo, BASTIN-HAMMOU Malika, CHANUSSOT Jocelyn, CLASTRES Cédric, DUBOC Carole, FORVEILLE Thierry, FRIES Marie-Hélène, GALLAY Thierry, HOLZSCHUCH Nicolas, KERFA Sonia, MARIA Ingrid, MARTIN-LACROUX Christelle, PAJOT Hervé, PERRIER Pascal, BRETON Jean, CARNEL Jean-Stéphane, COQUIO Agnès, DE ROSNY Eve, DEPAU Giovanni, MARTINEZ MARCOUX Marie-José, SAÏDOUNE Samira, ARROYO Julie, BACHELIER Guillaume, BOUDJADA Nassira, BRUN-WAUTHIER Anne-Sophie, CHOISNARD Luc, CLOT-GOUDARD Rémi, DEBIZET Gilles, DELAVAL Gwenaël, DEVYVER Baptiste, LANGER Max, LELONG Cécile, ORSINI Sarah, GATTI Maxime, VALARCHER Olivier, GERBAUD Sophie, LERAT Hervé, REY Benoît, SEIGNEURET Natacha, VILAIN Coriandre, BEN HASSINE Fatma, CHAMSI Yassine, REGNIER Marine, ANDRE Adélie, BEVITORI Mattéo, BRETON Anastasia, CROTTA Thaïs, DANIEL Maeva, DUMON Astrid, GUIOT Camil, GARNIER Mathis, HENNEQUIN Jean Richard Claus, METRAL Charles, MOREAU Ulysse, PETRON Emma, PICCHEDDA Stella, LE GAL Antoine, RAMBAUD Sarah, SAUZEAU Antoine, ANDERSON Tess, WARIN Malo, CHANDEZON Frédéric, NEVES Manuel, CHEMINAUD Sandrine, HAMDY-SEBASTIANIS Myriam.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Membres représentés :** CHAACHOUA Hamid (donne procuration à VANIER Léo), DEBATY Guillaume (donne procuration à DUMESTRE-PERARD Chantal), GONNORD Laure (donne procuration à SAÏDOUNE Samira), ORSINI-SAILLET Catherine (donne procuration à BRETON Jean), MORAND Patrice (donne procuration à GALLAY Thierry), LAURENT Alain (donne procuration à DE ROSNY Eve), EVSTRATOV Alexey (donne procuration à KERFA Sonia), TUBBS Emily (donne procuration à GERBAUD Sophie), VANHAVERBEKE Cécile (donne procuration à BACHELIER Guillaume), CHALON Nathalie (donne procuration à LERAT Hervé), LE GRAND Antoine (donne procuration à CROSS Benjamin), RACKI Valérie (donne procuration à GATTI Maxime), ALFONSI Olivier (donne procuration à CHAMSI Yassine), DURA Valentin (donne procuration à REGNIER Marine), TESS Anderson (donne procuration à RAMBAUD Sarah), RAVAILLE Nathalie (donne procuration à DEBIZET Gilles).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'UGA,

Considérant que conformément à l'article 46 des statuts de l'UGA, Monsieur LAKHNECH Yassine, président de l'UGA, propose la candidature de Madame BERTONECHE Caroline aux fonctions de présidente du conseil académique ;

Considérant que Madame BERTONECHE Caroline a été invitée à se présenter et à répondre aux questions des conseillers ;

Considérant qu'à l'issue de l'échange avec les conseillers, il a été procédé au vote ;

Considérant que la majorité requise est la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil académique ;

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	92
Membres présents	69
Membres représentés	16
Nombre de votants	85
Voix favorables	59
Voix défavorables	23
Bulletins nuls	3

**Au regard des votes, Madame BERTONECHE Caroline est élue présidente du conseil académique au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil académique.**

Publié le : 19/02/2024

Transmis au Rectorat le : 19/02/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 30 janvier 2024

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,  
Jérôme PARET

Pour le Président  
et par délégation  
Le Directeur général des services  
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.